

«Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité»

Notice TELEPAC - campagne 2024

## 1. Rappel du contexte

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) visent à encourager le développement durable des zones rurales et répondre à la demande croissante de la société envers l'environnement. Elles s'adressent aux agriculteurs qui souhaitent s'engager de manière volontaire dans cette démarche au travers de dispositifs contractuels allant au-delà des obligations réglementaires. Ces mesures font partie des programmes de développement ruraux dans chaque région et sont financées par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) – fonds européen.

La mesure MAEC « amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité » est ouverte pour la campagne 2024.

#### 2. Description de la MAEC «API »

Toutes les informations sont accessibles sur le <u>site de la Région Bretagne</u>. Nous vous conseillons, avant de souscrire à un engagement en MAEC, de bien lire les documents disponibles sur le <u>site de l'ADA Bretagne</u>

## 3. Comment faire pour souscrire un contrat

Pour la campagne 2024, l'engagement dans une MAEC Api se fait sur la plateforme telepac.

On parle de déclaration sur Telepac. Cette déclaration doit être faite au plus le 15 mai 2024.



1ère étape: créer une exploitation auprès du Ministère qui se traduit par la demande d'un numéro PACAGE si l'exploitation n'en possède pas. <u>Un formulaire cerfa</u> est à renseigner par les nouveaux demandeurs d'aides afin d'obtenir un n° PACAGE. Le formulaire est accessible sur <u>Telepac</u>, dans l'onglet « formulaires et notices 2024 ».

Cette démarche peut se faire à n'importe quelle période de l'année. Ce formulaire est à remplir et à transmettre à la DDTM de votre département.



# 2ème étape : Engagement sur Télépac

L'engagement s'effectue en ligne sur TELEPAC.

https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/

La notice explicative de TELEPAC, ainsi que la notice générale concernant les MAEC sont accessibles dans la partie « formulaires et notices 2024 » en haut à droite :



Vous vous connectez avec votre N° PACAGE (cf étape 1 si vous n'en avez pas).

Votre code Telepac figure sur le courrier que vous avez reçu avec votre numéro PACAGE, ou bien dans un courrier reçu chaque année avec votre code d'accès. Vous pouvez grâce à ce code créer votre mot de passe (lire les explications dans le bloc en rouge) :



# Création du compte :



Téléprocédures	
> Données de l'exploitation	
Références bancaires	
<ul> <li>Délégation à un organisme de services</li> </ul>	
> Dossier PAC 2024	
> Aide caprine 2024	
Aides ovines 2024	
Aide VSLM 2024	
Aide bovine Hexagone 2024	
and the second second	
Mes données et documents	
Mes données et documents  > Données de l'exploitation	
> Données de l'exploitation	
<ul> <li>Données de l'exploitation</li> <li>Données d'élevage</li> </ul>	
<ul> <li>Données de l'exploitation</li> <li>Données d'élevage</li> <li>Campagne 2024</li> </ul>	
<ul> <li>Données de l'exploitation</li> <li>Données d'élevage</li> <li>Campagne 2024</li> <li>Campagne 2023</li> </ul>	
<ul> <li>Données de l'exploitation</li> <li>Données d'élevage</li> <li>Campagne 2024</li> <li>Campagne 2023</li> <li>Campagne 2022</li> </ul>	
<ul> <li>Données de l'exploitation</li> <li>Données d'élevage</li> <li>Campagne 2024</li> <li>Campagne 2023</li> <li>Campagne 2022</li> <li>Campagne 2021</li> </ul>	
<ul> <li>Données de l'exploitation</li> <li>Données d'élevage</li> <li>Campagne 2024</li> <li>Campagne 2023</li> <li>Campagne 2022</li> <li>Campagne 2021</li> <li>Campagne 2020</li> </ul>	

Après l'étape de connexion, cliquer sur « dossier PAC
 2024 » à gauche de l'écran pour accéder à la déclaration.

Vous pouvez dans la partie « mes données et documents » accéder aux éléments relatifs aux contrats et paiements des campagnes précédentes.

# **Etapes de la déclaration :**

La télédéclaration se déroule selon les étapes suivantes :

- Identification de l'exploitation
- RPG
- Récapitulatif des parcelles
- Demande d'aides
- Ecorégime et BCAE8
- Effectifs animaux (ruches non concernées)
- RPG /MAEC/Bio
- Autres obligations
- Dépôt du dossier

Pour les exploitants qui n'ont pas de surfaces à déclarer, il faut passer tous les écrans pour arriver à la page « demande d'aide ». Bien sûr, pour ceux d'entre vous qui ont d'autres productions que l'apiculture, toutes les informations sont à renseigner.

Sur chaque écran, aller en bas à droite pour passer à l'écran suivant.



Au fur et à mesure de la saisie, vous pouvez suivre l'avancement de votre dossier sur le bandeau vert en haut de l'écran :



# La page « demande d'aide » se présente ainsi :

de complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs (*)  corégime (*):  de à la ecodution des cultures auvantes :  de à la groundiscon des cultures auvantes :  de de la groundiscon des cultures auvantes :  de de la groundiscon des cultures auvantes :  de la groundiscon de production des cultures auvantes :  de la groundiscon de l'écreur (*):  du long long le l'écreur (*):  du long l'écreur (*):	AIDES DU PREMIER PILIER		
corégime (*):  de à la production des cultures suivantes:  gaminicoses fourragères (zone de planes ou de pémont / zone de montagne) (*):  Qui Qui non vous des élèmeur, décheu-vois pals de 6 y UGB ? (*):  Qui Non vous des élèmeur, décheu-vois pals de 6 y UGB ? (*):  Qui Non un contrat avec un élemeur décheunt plus de 5 UGB ? (*):  Qui Non un contrat avec un élèmeur décheunt plus de 5 UGB ? (*):  Qui Non un contrat avec un élèmeur décheunt plus de 5 UGB ? (*):  Qui Non un décheur (*):  Qui Qui Non un décheur (*):  Qui Qui Qui Non un décheur (*):  Qui Qui Qui Qui Non un décheur décheur (*):  Qui Qui Qui Qui Non un décheur décheur (*):  Qui Qui Qui Qui Qui Non un décheur décheur (*):  Qui Qui Qui Qui Non un décheur décheur (*):  Qui Qui Qui Qui Non un décheur décheur (*):  Qui Qui Qui Qui Qui Non un décheur (*):  Qui Qui Qui Qui Qui Non un décheur (*):  Qui	Aide de base (DPB) - Aide redistributive complémentaire au revenu (*) :	Oui	<ul><li>Non</li></ul>
tigeniments four agreement of the cultures survantes:    gramments four agreement of the companies of the plane of the pla	vide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs (*):	Oui	<ul><li>Non</li></ul>
Squameuses touragères (zone de plaine ou de plémont / zone de montagne) (*):    Oul   One   Non   Non	corégime (*) :	Oui	<ul><li>Non</li></ul>
Visual Sette deveutr détence vous plus de 5 UGB ? (?):	vide à la production des cultures suivantes :		
wez-vous un contrat avec un éleveur détenant plus de 5 UGB ? (*) : Oul Non unifero Pagage de l'éleveur (*) : Oul Non O	Légumineuses fourragères (zone de plaine ou de piémont / zone de montagne) (*):	Oui	<ul><li>Non</li></ul>
juminiouses à graimos (soja, kigumes socis), légumineuses fourragêres déstrydratées ou destinées à la oduction de semences (°):  Oul Non Whon Could Non Non Whon Could Non Non Non Whon Could Non Non Non Whon Whon Could Non Non Non Whon Whon Could Non Non Non Non Whon Whon Non Non Whon Non Non Non Whon Non Non Non Non Non Non Non Non Non N			
Agramineuses à graines (soja, légumes accs), légumineuses fourragères désthydralées ou déstinées à la Ocui © Non Ocui © N		O Gai	O Hon
e dur (*):  unes d'Ente destinées à la transformation (*):  unes d'Ente destinées à la transformation (*):  ches Pavie destinées à la transformation (*):  che could consider could consider could c		stinées à la	
unes d'Ente destinées à la transformation (*): Oul	oduction de semences (*):	O Oui	<ul><li>Non</li></ul>
erises Bigarreau destinées à la transformation (*):  ches Pavie de la transformation (*):  ches pavie de la transformation (*):  ches pavie destinées à la transformation (*):  ches pavie destinées destinées (*):  che longuit destinées (*):  ches pavie destinées parierales (*):  che longuit destinées pavie destinées à la protection (*):  ches pavie destinées pavie destinées pavie de la protection des traces menacées (PRM) ou d'une se pavie de la protection des traces menacées (PRM) ou d'une se pavie des pavie des pour autoritées and protection des troupeaux contre la prédation ou une aide au d'etente politionisateur des abelies (API) d'une aide à la protection des faces menacées (PRM) ou d'une se pavie des pavies de votre Conseil régional le bénétice d'une aide à tamélicration du tentelle politionisateur des abelies (API) d'une aide à la protection des faces m	é dur (*):	O Oui	<ul><li>Non</li></ul>
Sches Pawe destinées à la transformation (*):  Oul	runes d'Ente destinées à la transformation (*) :	Oui	<ul><li>Non</li></ul>
iores Williams destinées à la transformation (*):    Oul	erises Bigarreau destinées à la transformation (*):	Oui	<ul><li>Non</li></ul>
mates destinées à la transformation (*):  Oui	êches Pavie destinées à la transformation (*) :	Oui	<ul><li>Non</li></ul>
Annimes de terre féculières (*):  Annimer (*	Poires Williams destinées à la transformation (*):	Oui	<ul><li>Non</li></ul>
namere (*):	Tomates destinées à la transformation (*):	Oui	<ul><li>Non</li></ul>
publion (*):    Oui	Pommes de terre féculières (*) :	O Oui	<ul><li>Non</li></ul>
emences de graminées prairiales (°): (°):	Chanvre (*):	O Oui	<ul><li>Non</li></ul>
z (*):    Oui	loubion (*):	Oui	<ul><li>Non</li></ul>
araichage (*):  SSURANCE RECOLTE  de à l'assurance récolte (*):  Oui  Non  DEMINITE COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL (ICHN)  HIN (*):  Oui  Non  SEURE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CONVERSION ET/OU MAINTIEN)  Sesure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 115-2022 (*):  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements MAB Hexagone)  Sesure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 2015-2022 (*):  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements MAB Hexagone)  Sesure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 2023-2027 (*):  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2015-2022 (*):  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2023-2027 (*):  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2023-2027 (*):  (oui engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2023-2027 (*):  (oui engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2015-2022 (*):  (oui engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2015-2022 (*):  (oui engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2015-2022 (*):  (oui engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2015-2022 (*):  (oui engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2015-2022 (*):  (oui engagements debutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2015-2022 (*):  (oui engagements debutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2015-2022 (*):  (oui engagements debutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)	semences de graminées prairiales (*):	Oui	<ul><li>Non</li></ul>
SSURANCE RECOLTE  de à l'assurance récolte (*):  de à l'assurance récolte (*):  DEMNITE COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL (ICHN)  HN (*):  Oui  Non  SEURE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CONVERSION ET/OU MAINTIEN)  Sesure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 15-2022 (*):  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements MAB Hexagone)  Sesure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 22-2027 (*):  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements MAB Hexagone)  Sesure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 22-2027 (*):  (engagements debutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC  AEC de la programmation 2015-2022 (*):  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2023-2027 (*):  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2023-2027 (*):  (oui  Non  VISTEME DE CONSEIL AGRICOLE (SCA)  Vous êtes engagé dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu mighe pour certains contrôles conditionnaillé, indiquez-le ci-après (*):  OUI  Non  ONI  ONI  OUI  Non  Non  OUI  Non  OUI  Non  OUI  Non  OUI  Non  OUI  Non  Non  OUI  OUI  ONI  OUI  OU	Riz (*):	Oui	<ul><li>Non</li></ul>
de à l'assurance récolte (*) :  Oui  Non  DEMINITE COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL (ICHN)  HIN (*) :  Oui  Non  SEURE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CONVERSION ET/OU MAINTIEN)  Sesure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation (15-2022 (*) :  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements MAB Hexagone)  Sesure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation (23-2027 (*) :  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements MAB Hexagone)  Sesure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation (23-2027 (*) :  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2015-2022 (*) :  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2023-2027 (*) :  (oui  Non  VISTÈME DE CONSEIL AGRICOLE (SCA)  vous êtes engagé dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu mighe pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le ci-après (*) :  Oui  Non  Oui  Oui  Non  Oui  Oui  Oui  Oui  Oui  Oui  Oui  Ou	Maraîchage (*):	Oui	<ul><li>Non</li></ul>
de à l'assurance récolte (°) :  Oui  Non  DEMINITE COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL (ICHN)  HIN (°) :  Oui  Non  SEURE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CONVERSION ET/OU MAINTIEN)  Besure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation (15-2022 (°) :  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements MAB Hexagone)  Besure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation (23-2027 (°) :  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements MAB Hexagone)  Besure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation (23-2027 (°) :  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2015-2022 (°) :  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2023-2027 (°) :  (engagements sauf API et PRM)  VISTÈMIE DE CONSEIL AGRICOLE (SCA)  vous êtes engagé dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu mighe pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le ci-après (°) :  (Oui  Non  Oui  Oui  Non  Oui  Oui  Oui  Oui  Oui  Oui  Oui  Ou	SSURANCE RÉCOLTE		
DEMNITE COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL (ICHN)  HIN (*): Oui O Non  SESURE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CONVERSION ET/OU MAINTIEN)  Sesure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 115-2022 (*): Oui O Non  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements MAB Hexagone)  sesure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 123-2027 (*): Oui O Non  (nouveaux engagements CAB)  AEC  AEC de la programmation 2015-2022 (*): Oui O Non  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2023-2027 (*): Oui O Non  (inouveaux engagements sauf API et PRM)  VISTÈME DE CONSEIL AGRICOLE (SCA)  vous êtes engagé dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu mpte pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le ci-après (*): Oui O Non  (inouveaux engagements aburla Pri et PRM)  VISTÈME DE CONSEIL AGRICOLE (SCA)  vous êtes engagé dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu mpte pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le ci-après (*): Oui O Non  (SSSIER PAC SANS DEMANDE AIDES  SUS déposez un dossier PAC:  air vous avez demandé auprès de votre Conseil régional le bénéfice d'une aide à l'armélioration du rientiel pollinisateur des abellies (API) d'une aide à la protection des races menacées (FRM) ou d'une Retelle (PMI) d'une aide à la protection des roupeaux contre la prédation ou une aide au ridenage des troupeaux deposée indépendamment du dosser PAC  Ouil		OOui	O Non
ESURE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CONVERSION ET/OU MAINTIEN)  seure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 15-2022 (*):  cengagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements MAB Hexagone)  seure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 23-2027 (*):  coul   Non  Non  AEC  AEC de la programmation 2015-2022 (*):  cengagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2015-2022 (*):  cengagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2023-2027 (*):  couveaux engagements sauf API et PRM)  (STEME DE CONSEIL AGRICOLE (SCA)  vous êtes engagé dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu mpte pour certains contrôles conditionnailé, indiquez-le ci-après (*):  oui  Non  Oui  Non  Non  CSTEME DE CONSEIL AGRICOLE (SCA)  vous êtes engagé dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu mpte pour certains contrôles conditionnailé, indiquez-le ci-après (*):  Oui  Non  CSTEME DE CONSEIL AGRICOLE (SCA)  vous êtes engagé dans le système de conseil régional le bénéfice d'une aide à l'amélioration du tente debutés depose un dossier PAC:  ar vous avez demandé auprès de votre Conseil régional le bénéfice d'une aide à l'amélioration du tente le polinisateur des abetilles (API) d'une aide à la protection des races menacées (PRM) ou d'une AEC forfaltaire  u vous avez demandé une aide à la protection des troupeaux contre la prédation ou une aide au dridenange des troupeaux deposée indépendamment du dossier PAC  Out			
SURE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CONVERSION ET/OU MAINTIEN)  Sure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation  5-2022 (*):  Oui  Non  engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements MAB Hexagone)  sure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation  3-2027 (*):  Oui  Non  engagements CAB)  EC  EC de la programmation 2015-2022 (*):  engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  EC de la programmation 2023-2027 (*):  Oui  Non  Non  STEME DE CONSEIL AGRICOLE (SCA)  rous êtes engagé dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu pite pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le cl-après (*):  Oui  Non  Oui  Oui  Oui  Oui  Oui  Oui  Oui  Ou	DEMNITE COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL (ICHN)		
urre en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 5-2022 (*):  Oui  Non  ngagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements MAB Hexagone)  urre en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 3-2027 (*):  Oui  Non  Sec de la programmation 2015-2022 (*):  ngagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  Ec de la programmation 2023-2027 (*):  Oui  Non  Oui  Non  Oui  Non  Set de la programmation 2023-2027 (*):  Oui  Non  Oui  Non  Set de la programmation 2023-2027 (*):  Ouveaux engagements sauf API et PRM)  Set de la programmation 2023-2027 (*):  Ouveaux engagements sauf API et PRM)  Set de la programmation 2023-2027 (*):  Oui  Non  Oui  On  Oui  Oui	N (*):	O Oui	<ul><li>Non</li></ul>
esure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation  15-2022 (*): Oui Non  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements MAB Hexagone)  esure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation  23-2027 (*): Oui Non  (nouveaux engagements CAB)  AEC  AEC de la programmation 2015-2022 (*): Oui Non  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2023-2027 (*): Oui Non  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  AEC de la programmation 2023-2027 (*): Oui Non  (engagements sauf API et PRM)  (engagements auf abiet et conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu mpte pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le ci-après (*): Oui Non  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  (engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  (engagements débutés			
15-2022 (*) : Oui	ESURE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CONVERSION ET/OU MAINTI	EN)	
ure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 3-2027 (*):  Oui  Non  Oui  Oui  Non  Oui  Oui  Non  Oui  Oui  Oui  Oui  Oui  Oui  Oui  Ou		Oui	<ul><li>Non</li></ul>
sure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 23-2027 (*):  Oui  Non  Non  Non  Non  Non  Non  Non  No			
Anouveaux engagements CAB)  EC   EC de la programmation 2015-2022 (*):  Oui  Non  engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  EC de la programmation 2023-2027 (*):  Oui  Non  Non  STÈME DE CONSEIL AGRICOLE (SCA)  rous êtes engagé dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu apte pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le ci-après (*):  Oui  Non  SSIER PAC SANS DEMANDE AIDES  Is déposez un dossier PAC:  Ir vous avez demandé auprès de votre Conseil régional le bénéfice d'une aide à l'amélioration du entiel pollinisateur des abeilles (API) d'une aide à la protection des races menacées (PRM) ou d'une EC forfaltaire  I vous avez demandé une aide à la protection des troupeaux contre la prédation ou une aide au diennage des troupeaux déposée indépendamment du dossier PAC  Oui  Oui  Non  Oui  Non  Oui  Oni  Oui  Ou			
EC de la programmation 2015-2022 (*):  @ Oui		O Oui	<ul><li>Non</li></ul>
engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  EC de la programmation 2023-2027 (*):  Oui  Non  STÈME DE CONSEIL AGRICOLE (SCA)  Yous êtes engagé dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu npte pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le ci-après (*):  Oui  Non  Non  Non  Non  Non  Non  Non  No			
engagements débutés en 2022 ou avant, nouveaux engagements API ou PRM)  EC de la programmation 2023-2027 (*):  Oui  Non  Non  STÈME DE CONSEIL AGRICOLE (SCA)  Vous êtes engagé dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu impte pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le ci-après (*):  Oui  Non  Non  Non  SSIER PAC SANS DEMANDE AIDES  Les déposez un dossier PAC:  ar vous avez demandé auprès de votre Conseil régional le bénéfice d'une aide à l'amélioration du tentiel pollinisateur des abeilles (API) d'une aide à la protection des troupeaux contre la prédation ou une aide au d'ennage des troupeaux déposée indépendamment du dossier PAC			
EC de la programmation 2023-2027 (*):  Oui  Non  Non  Non  Non  Non  Non  Non  No		⊙ Oui	O Non
(nouveaux engagements sauf API et PRM)  VISTÈME DE CONSEIL AGRICOLE (SCA)  vous êtes engagé dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu impte pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le ci-après (*): Oui		0.004	O Non
vous êtes engagé dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu mpte pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le ci-après (*): Oui Non l'oui, vous devez transmettre à la DDT les justificatifs suivants : autodiagnostic)  DSSIER PAC SANS DEMANDE AIDES  us déposez un dossier PAC : ar vous avez demandé auprès de votre Conseil régional le bénéfice d'une aide à l'amélioration du tentiel pollinisateur des abeilles (API) d'une aide à la protection des races menacées (PRM) ou d'une LEC forfaltaire u vous avez demandé une aide à la protection des troupeaux contre la prédation ou une aide au ridennage des troupeaux déposée indépendamment du dossier PAC		Oui	<ul><li>Non</li></ul>
vous êtes engagé dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu impte pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le ci-après (*) : Oui Non i oui, vous devez transmettre à la DDT les justificatifs suivants : autodiagnostic)  DSSIER PAC SANS DEMANDE AIDES  DIES déposez un dossier PAC :  Lar vous avez demandé auprès de votre Conseil régional le bénéfice d'une aide à l'amélioration du stentiel pollinisateur des abeilles (API) d'une aide à la protection des races menacées (PRM) ou d'une AEC forfaltaire  Du vous avez demandé une aide à la protection des troupeaux contre la prédation ou une aide au ridiennage des troupeaux déposée indépendamment du dossier PAC			
mpte pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le ci-après (*):  Oui  Non  Oui  Non  Non  Oui  Non  Oui  Non  Oui  Non  Non  Oui  Oui  Non  Oui  Non  Oui  Oui  Non  Oui  Oui  Oui  Oui  Oui  Oui  Oui  Ou			
DISSIER PAC SANS DEMANDE AIDES  us déposez un dossier PAC : ar vous avez demandé auprès de votre Conseil régional le bénéfice d'une aide à l'amélioration du entile pollinisateur des abeilles (API) d'une aide à la protection des races menacées (PRM) ou d'une EC forfaltaire u vous avez demandé une aide à la protection des troupeaux contre la prédation ou une aide au rdiennage des troupeaux déposée indépendamment du dossier PAC			<ul><li>Non</li></ul>
us déposez un dossier PAC : ar vous avez demandé auprès de votre Conseil régional le bénéfice d'une aide à l'amélioration du tentiel pollinisateur des abeilles (API) d'une aide à la protection des races menacées (PRM) ou d'une LEC fortalitaire u vous avez demandé une aide à la protection des troupeaux contre la prédation ou une aide au rdiennage des troupeaux déposée indépendamment du dossier PAC	oui, vous devez transmettre à la DDT les justificatifs suivants : autodiagnostic)		
ar vous avez demandé auprès de votre Conseil régional le bénéfice d'une aide à l'amélioration du  entiel poliinisateur des abeilles (API) d'une aide à la protection des races menacées (PRM) ou d'une  EC forfalitaire  u vous avez demandé une aide à la protection des troupeaux contre la prédation ou une aide au  rdiennage des troupeaux déposée indépendamment du dossier PAC	SSIER PAC SANS DEMANDE AIDES		
tentiel pollinisateur des abeilles (API) d'une aide à la protection des races menacées (PRM) ou d'une AEC forfalitaire us vous avez demandé une aide à la protection des troupeaux contre la prédation ou une aide au rdiennage des troupeaux déposée indépendamment du dossier PAC			
ou vous avez demandé une aide à la protection des troupeaux contre la prédation ou une aide au urdiennage des troupeaux déposée indépendamment du dossier PAC	otentiel pollinisateur des abeilles (API) d'une aide à la protection des races menacées (PRM) ou d'un	e	
	IAEC forfaitaire ou vous avez demandé une aide à la protection des troupeaux contre la prédation ou une aide au		
	pardiennage des troupeaux déposée indépendamment du dossier PAC ou vous exploitez des surfaces, demandez des aides animales sans demander d'aides du dossier PA	C Oui	Non     ✓

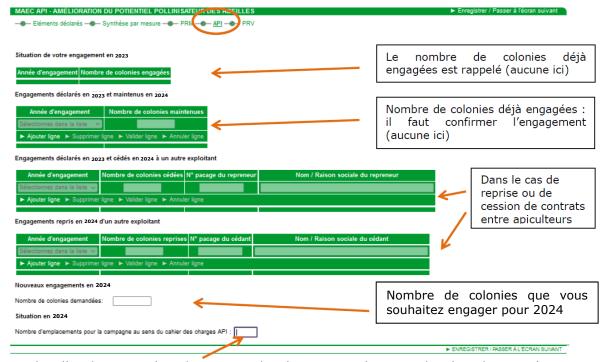
<sup>\*</sup> Explication : en Bretagne, deux MAEC, dont la MAEC Api, sont mises en œuvre avec des reliquats financiers de l'ancienne programmation PAC.

Une fenêtre d'alerte apparaît, cliquer sur « Annuler » pour passer à l'écran suivant.

Passer les écrans suivants : éléments favorables à la biodiversité, BCAE8 (indiquer que vous n'êtes pas concerné), respect des critères biodiversité, effectifs animaux, registre parcellaire MAEC, synthèse des éléments MAEC/bio déclarés.

Passer la page « Protection des Races Menacées ».

Vous arrivez à la page « MAEC API », renseigner les informations :

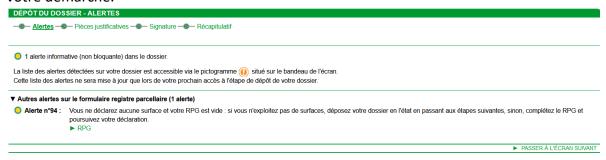


Nombre d'emplacements de ruchers. Ce nombre doit correspondre au nombre de ruchers exigé pour répondre au cahier des charges (au moins 1 emplacement par tranche de 24 colonies engagées).

Pour les apiculteurs ayant un contrat de 5 ans souscrit en 2020, il vous faudra valider le nombre de colonies engagées.

Passer les écrans suivants (protection des ressources végétales, autres obligations).

Vient ensuite un écran de vérification des informations saisies « dépôt du dossier - alertes ». Vous aurez des alertes (notamment car vous n'avez pas déclaré de surfaces), vous pouvez poursuivre votre démarche.



L'écran suivant concerne les pièces justificatives : vous devez télécharger votre **récépissé de déclaration de colonies** de 2023 dans « documents administratifs de l'exploitation ».

Vient ensuite un récapitulatif des informations saisies puis l'étape de signature électronique.

Vous pouvez pour finir télécharger l'accusé de réception de votre dossier, qui est également envoyé par mail.

Vous avez la possibilité de modifier ou de réinitialiser votre déclaration jusqu'au 15 mai :



En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter ou bien à contacter la DDT/DDTM de votre département.

**AVERTISSEMENT**: Le présent document ne prétend pas à l'exhaustivité; les informations qu'il contient sont à jour à la date de rédaction, sauf risque d'erreur ou d'omission. Le lecteur reste entièrement responsable de l'usage et des interprétations qu'il fait des informations contenues dans le présent document.

En conséquence, hormis faute grave ou intentionnelle prouvée et lien de causalité avec des dommages éventuels pouvant en résulter, la responsabilité des Associations de Développement de l'Apiculture ne pourra être recherchée pour les dommages éventuels directs ou indirects résultant de l'usage ou de l'interprétation par le lecteur des informations figurant dans le présent document.

# **Contacts:**

Vos DDTM – contacts disponibles sur la notice régionale

Maëlle Colin – animatrice apiculture ADA Bretagne – <u>maelle.ada@gie-elevages-bretagne.fr</u>

Ce présent document est une adaptation régionale d'un document de communication de l'ADA Nouvelle-Aquitaine.

